

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE ROSEMÈRE

RÈGLEMENT 1017

CONCERNANT LES TARIFS APPLICABLES À CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT les dispositions pertinentes de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1), la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) et la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) permettant aux municipalités de réglementer en matière de tarification des biens, des services et des activités de la ville;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2025 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

PAR CONSÉQUENT, le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Objet

Le présent règlement a pour but d'assurer une saine gestion des tarifs facturés par la ville pour l'utilisation ou la mise en disponibilité de certains biens et services ou pour la participation à des activités municipales.

ARTICLE 2 Tarifs

Il est, par le présent règlement, imposé et prélevé un tarif pour l'utilisation des biens ou des services ou pour le bénéfice retiré des activités mentionnées aux annexes A, B, C, D et E jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante, au prix indiqué en regard de chaque bien, service ou activité.

À moins d'indication contraire, tous les tarifs inclus au présent règlement ne sont pas assujettis aux taxes.

Dans le cas où un tarif inclus au présent règlement serait différent d'un tarif inclus dans un autre règlement en vigueur pour le même objet, le tarif le plus élevé des deux prévaut.

Tout bien, service ou activité non mentionné dans le présent règlement est facturé au coût réel plus 15% de frais d'administration.

ARTICLE 3 Paiement

À moins d'indication contraire au présent règlement ou dans tout autre règlement de la ville, et sous réserve de l'impossibilité pour la ville de percevoir le tarif exigible avant l'événement occasionnant la délivrance du bien, du service ou le début de l'activité, toute somme exigible est payable avant la délivrance du bien ou du service requis ou, s'il s'agit d'une activité, avant la participation à cette activité.

Dans le cas où la ville n'a pas été en mesure de percevoir le tarif fixé au préalable, la personne responsable du paiement est tenue de l'acquitter dans les trente (30) jours suivant la réception d'une facture à cet effet.

Le trésorier est responsable de la préparation et de l'expédition des factures ainsi que de la perception de toutes les sommes dues à la ville en vertu du présent règlement.

Les factures relatives à la tarification décrétée par le présent règlement sont envoyées aussi souvent que nécessaire, tel que déterminé par le trésorier.

Les montants dus en vertu du présent règlement portent intérêt au même taux que les taxes municipales et autres créances dues à la ville, tel que décrété par règlement ou résolution du Conseil municipal et ce, dès le trente et unième jour suivant la date de l'envoi d'une facture écrite par la ville à l'utilisateur ou au bénéficiaire.

ARTICLE 4 Remplacement

Le présent règlement remplace le règlement 995 et ses amendements.

ARTICLE 5 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi

Marie-Elaine Pitre
Mairesse

Me Alexandre Bélisle Desjardins
Greffier

RÈGLEMENT 1017
Annexe A
Service des travaux publics

Biens et Services	2026
	Tarifs
Vente de tuyau (plus taxes)	
Ponceau 8"	33\$ / m. lin.
Ponceau 10"	40\$ / m. lin.
Ponceau 12"	61\$ / m. lin.
Ponceau 15"	89\$ / m. lin.
Vente d'accessoires (plus taxes)	
Manchon fendu 8"	18 \$
Manchon fendu 10"	24 \$
Manchon fendu 12"	26 \$
Tee 12"x12"x12"	158 \$
Ensemble de cadre et grille en fonte 12"	118 \$
Sciage de béton (bordure) ou d'asphalte (non taxable)	En sous-traitance Prix coûtant + 12 %
Sciage nouvelle entrée charriére (non taxable)	
Dans un trottoir de béton	En sous-traitance Prix coûtant + 12 %
Dans une bordure de béton	
Compteurs d'eau (non taxable)	
5/8"	258 \$
3/4"	319 \$
1"	469 \$
1 1/2"	1 060 \$
2"	1 382 \$
3"	3 358 \$
4"	3 750 \$
Bac à déchets (non taxable)	
240 litres (neuf)	110 \$
240 litres (usagé si disponible)	56 \$
360 litres (neuf)	125 \$
360 litres (usagé si disponible)	61 \$
Bac à recyclage (non taxable)	Gratuit
360 litres (neuf)	
Bac à matières organiques (non taxable)	
80 litres (neuf)	63 \$
240 litres (neuf)	110 \$
Fermeture et ouverture d'eau (non taxable)	
Durant les heures normales de travail	Gratuit
En dehors des heures normales de travail	200 \$ / 3 heures

RÈGLEMENT 1017
Annexe A
Service des travaux publics

Localisation d'entrée de service (non taxable) Durant les heures normales de travail En dehors des heures normales de travail	Gratuit 200 \$
Drapeau (taxes incluses)	Prix coûtant + 15 %
Petit fanion (taxes incluses)	Prix coûtant + 15 %
Grand fanion (taxes incluses)	Prix coûtant + 15 %
Porte-fanion en acier noir ou bois (taxes incluses)	Prix coûtant + 15 %
Support mural (taxes incluses)	Prix coûtant + 15 %

2026	
Compteurs d'eau	Tarifs
Vérification du compteur d'eau (non taxable) Durant les heures normales de travail En dehors des heures normales de travail	Gratuit 200 \$
Lecture du compteur d'eau (non taxable) Sur demande conformément au règlement Dû à un défaut du citoyen	40 \$ / compteur 40 \$ / compteur
Contestation facture d'eau potable (non taxable) Si l'analyse confirme un problème avec le compteur Si l'analyse confirme le bon fonctionnement du compteur	Frais encourus nets Frais encourus nets + frais de 40\$

2026	
Sécurité incendie	Tarifs
Panneau(x) de signalisation indiquant la voie d'accès et règlement municipal	21 \$
Panneau(x) de signalisation indiquant la présence d'un poteau d'incendie privé	40 \$
Ensemble de poteaux en « U » (1 manchon d'ancrage de 4 pieds type 3+1 poteau 8 pieds type 2)	55 \$

RÈGLEMENT 1017
Annexe A
Service des travaux publics

Fourrière	2026	Tarifs
Remorquage		Tarif imposé selon le règlement provincial sur les frais de remorquage et de garde des véhicules routiers saisis (c. C-24.2, r.26)
Remisage à la fourrière		
Ecocentre	2026	Tarifs
Résidents		Gratuit
<u>Commerçants</u> *		<i>Maximum 1 visite par mois</i>
Véhicule de promenade sans remorque (voiture, camionnette, véhicule sport utilitaire, mini-fourgonnette)		25 \$ / visite
Véhicule de promenade (voiture, camionnette, véhicule sport utilitaire, mini-fourgonnette) avec remorque, et dont la longueur totale n'excède pas 11,4 mètres		50 \$ / visite
Camion cube et dont la longueur totale n'excède pas 11,4 mètres		50 \$ / visite

* *Les matériaux acceptés sont les CRD (matériaux de construction, rénovation et démolition) : ensemble des débris provenant de la construction, de la modification, de la rénovation ou de la démolition d'un bien meuble ou immeuble tels que : bois, gypse, mélamine, bardage d'asphalte, agrégat dont le diamètre est inférieur à 45 cm de diamètre, brique, verre plat, métal, céramique.*

Les produits de technologie de l'information et des communications (TIC) et les métaux pourront être déposés gratuitement.

TAUX HORAIRE OU JOURNALIER POUR UTILISATION DU MATERIEL MUNICIPAL

La Ville de Rosemère applique les taux de location de machinerie lourde avec opérateur et équipements divers en vigueur du Centre de Services partagés du Québec.

RÈGLEMENT 1017
Annexe B
Services communautaires

2026		2026			
Tarifs résidents		Tarifs non-résidents			
ACTIVITÉS (les taxes sont incluses dans les tarifs pour les activités destinées aux personnes de 14 ans et plus)					
Activités jeunesse					
Cardio jeunes	129 \$	167 \$			
Activités familiales					
Badminton parent-enfant (CSSMI)	97 \$ / famille / session	126 \$ / famille / session			
Patinage libre intérieur (5 ans et -)	Gratuit	3 \$ / entrée			
Patinage libre intérieur (6 ans et +)	Gratuit	5 \$ / entrée			
Activités adultes					
Badminton (CSSMI)	75 \$ / famille / session	97 \$ / famille / session			
Badminton (Externat S-C)	97 \$ / session	126 \$ / session			
Activité de mise en forme	<u>Nb. de séance / semaine</u>	<u>Nb. de séance / semaine</u>			
<i>Base de 12 semaines (le tarif est au prorata du nombre de semaines)</i>	1 2 3 4 5 6 7 8	83 \$ / session 142 \$ / session 187 \$ / session 228 \$ / session 249 \$ / session 298 \$ / session 349 \$ / session 398 \$ / session	1 2 3 4 5 6 7 8	107 \$ / session 184 \$ / session 243 \$ / session 296 \$ / session 323 \$ / session 388 \$ / session 453 \$ / session 518 \$ / session	
Aquarelle*	210 \$ / session	273 \$ / session			
Peinture à l'huile*	210 \$ / session	273 \$ / session			
Pickleball (Externat S-C à partir de 2025)	97 \$ / session	126 \$ / session			
Club de marche	0 \$ / session	25 \$ / session			

*Sauf pour les citoyens des autres villes de la MRC qui bénéficient du tarif résident (entente intermunicipale au niveau culturel)

RÈGLEMENT 1017
Annexe B
Services communautaires

	2026	2026		
	Tarifs résidents	Tarifs non-résidents		
Piscine été				
Bain libre 1 an et moins	Gratuit	Gratuit		
Bain libre 2 à 5 ans	Gratuit	5 \$ / entrée		
Bain libre 6 ans et plus	Gratuit	10 \$ / entrée		
Cours enfant (25 minutes) *	Gratuit	80 \$ / session		
Cours enfant (40 minutes) nageur 3 et nageur 4 *	Gratuit	98 \$ / session		
Cours enfant (40 minutes) nageur 5	59 \$ / session	77 \$ / session		
Cours enfant (55 minutes)	70 \$ / session	92 \$ / session		
Cours adulte (55 minutes)	70 \$ / session	92 \$ / session		
Maître nageur	<u>Nb. de séance / semaine</u>	<u>Nb. de séance / semaine</u>		
	1	37 \$ / session	1	49 \$ / session
	2	53 \$ / session	2	69 \$ / session
	3	66 \$ / session	3	86 \$ / session
	4	80 \$ / session	4	104 \$ / session
	5	97 \$ / session	5	126 \$ / session
	6	111 \$ / session	6	144 \$ / session
	7	124 \$ / session	7	162 \$ / session
Aquaforme	<u>Nb. de séance / semaine</u>	<u>Nb. de séance / semaine</u>		
	1	37 \$ / session	1	49 \$ / session
	2	53 \$ / session	2	69 \$ / session
	3	66 \$ / session	3	86 \$ / session
	4	80 \$ / session	4	104 \$ / session
	5	97 \$ / session	5	126 \$ / session
	6	111 \$ / session	6	144 \$ / session
	7	124 \$ / session	7	162 \$ / session
Équipe de compétition	90 \$ / saison		Membre GAMIN	117 \$ / session
Piscine réservation camp de jour privé	5 \$ / enfant		5 \$ / enfant	

* Limite d'une inscription par enfant par session

RÈGLEMENT 1017
Annexe B
Services communautaires

2026		2026
Tarifs résidents		Tarifs non-résidents
LOCATION		
Terrain de baseball		
Ligue de baseball	30 \$ / heure + tx	39 \$ / heure + tx
Location spontanée	63 \$ / heure + tx	82 \$ / heure + tx
Terrain de pickleball		
Location spontanée	24 \$ / heure / terrain + tx	31 \$ / heure / terrain + tx
Terrain de soccer		
Ligue de soccer	39 \$ / heure + tx	51 \$ / heure + tx
Soccer adultes (programmation ville)	Gratuit	242 \$ / saison
Location spontanée	Terrain naturel: 78 \$ / heure + tx Terrain synthétique: 150 \$ / heure + tx	Terrain naturel: 102 \$ / heure + tx Terrain synthétique: 194 \$ / heure + tx
Terrain de volley-ball et tennis		
Location spontanée	24 \$ / heure / terrain + tx	31 \$ / heure / terrain + tx
Patinoire extérieure (parc Charbonneau)		
Ligue de hockey	64 \$ / heure + tx	83 \$ / heure + tx
Location spontanée	95 \$ / heure + tx	123 \$ / heure + tx
Bibliothèque (salle d'animation)		
Résident	29 \$ / heure + tx	43 \$ / heure + tx
Association **	22 \$ / heure + tx	N / A
Centre communautaire Memorial		
Résident	56 \$ / heure + tx	84 \$ / heure + tx
Association **	22 \$ / heure + tx	N / A
Bridge	Selon entente / séance de 5h + tx	N / A
Maison Hamilton		
Résident	56 \$ / heure + tx	84 \$ / heure + tx
Association **	22 \$ / heure + tx	N / A
Exposition	101 \$ / jour + tx	152 \$ / jour + tx

**Gratuité selon les conditions de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires et de loisirs

2026		2026
Tarifs résidents		Tarifs non-résidents
CARTE DU CITOYEN		
Acquisition		
Acquisition	Gratuit	N / A
Perte - Remplacement	5 \$	5 \$

RÈGLEMENT 1017
Annexe B
Services communautaires

	2026	2026
	Tarifs résidents	Tarifs non-résidents
BIBLIOTHÈQUE		
Abonnement non-résident	N / A	103 \$
Abonnement aîné non-résident	N / A	85 \$
Abonnement estival piscine et bibliothèque non-résident 0 à 16 ans	N / A	55 \$
Photocopie et impression	Prix coûtant + 15% + taxes Prix coûtant + 15% + taxes	/ page / noir et blanc / page / couleur
Matériel laboratoire créatif		Prix coûtant + 15% + taxes
Document endommagé et non récupérable		Coût du document (selon la grille d'évaluation) + 5 \$ frais administration / document
Document endommagé, mais récupérable		15\$ / document
Réparation de document		10\$ / document
Manque une pièce d'un jeu		5 \$ / pièce perdue
Document perdu		Coût du document (selon la grille d'évaluation) + 5 \$ frais administration
Retard document		0,10 \$ / jour de retard / document
Retard jeu de société, vinyle et de télescope		0,25 \$ / jour de retard / document
Service de réparation des livres de la collection personnelle des usagers		10 \$ à 40 \$
Café		Prix coûtant + 15% + taxes
Pièce manquante d'un livre		2 \$ / pièce / étiquette
Boîte pour vinyle		4 \$ / boîte
Livres élagués		2\$ à 10\$ / document ((selon l'état)
Casquette		Prix coûtant + 15% + taxes
Tuque		Prix coûtant + 15% + taxes
Sac réutilisable		Prix coûtant + 15% + taxes
Parapluie		Prix coûtant + 15% + taxes

RÈGLEMENT 1017
Annexe C
Service des finances

Description	2026
Tarifs	
Frais pour chèque retourné à la banque (sans fonds) ou transaction électronique refusée	35 \$ / chèque ou transaction électronique
Frais administratifs pour utilisation du service de paiement en ligne (Internet) de constats d'infraction via Constats Express	
1 versement	8 \$
Entente de versement multiple	4 \$ / transaction

Portail de données immobilières (PG Solution)	2026
Tarifs	
Accès commercial	Selon la tarification de PG solutions / consultation
Accès professionnel	Selon la tarification de PG solutions / consultation

Circuit électrique	2026
Tarifs	
Bornes pour recharge véhicules électriques (taxes incluses)	1.00 \$ / heure

RÈGLEMENT 1017
Annexe D
Service d'urbanisme, permis et inspection

Description	2026	Tarifs
	2026	
Demande de modification aux règlements d'urbanisme: Schéma d'aménagement de la MRC Thérèse-de-Blainville Plan d'urbanisme Règlement de zonage Règlement de lotissement Règlement de construction Règlement sur le zonage incitatif Règlement de usage conditionnel Règlement PIIA Demande de PPCMOI	5 000 \$ 5 000 \$	
	3 000 \$ de frais d'analyse non remboursable La différence est remboursable lorsque la demande est refusée	
Analyse d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 - Analyse au zonage et/ou règlements d'urbanisme	5 000 \$ dont 3 000 \$ non remboursable pour analyse si la demande est refusée	
Analyse d'une demande de projet en lien avec le projet de loi 31, art.93 - Analyse au plan d'urbanisme	5 000 \$ dont 3 000 \$ non remboursable pour analyse si la demande est refusée	
Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme	1 000 \$ pour les unifamiliales 2 000 \$ pour les autres types de propriété 500 \$ par objet supplémentaire 750 \$ de frais d'analyse non remboursable La différence est remboursable uniquement avant la publication des avis publics	
Étude d'un projet de plan d'implantation assujetti au plan d'intégration architecturale (PIIA)	250 \$ pour demande d'agrandissement non remboursable 275 \$ pour construction neuve non remboursable 150 \$ pour toutes autres demandes non remboursable	
Étude d'un projet de plan d'aménagement d'ensemble	10 000 \$	
Entente travaux municipaux (développement)	10 000 \$	
Création, modification ou retrait d'un numéro civique	50 \$	
Autorisation Conseil municipal pour un évènement d'un organisme reconnu par la municipalité *	0 \$	
Formulaire à compléter pour la Régie des alcools, des courses et des jeux	50\$	
Autorisation Conseil municipal pour un évènement d'un organisme non-reconnu par la municipalité *	100 \$	
Rapport d'un ingénieur forestier (lorsque désigné par la Ville)	250 \$	

* Les organismes sont reconnus par la ville en fonction de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires et de loisirs.

Permis et certificats *	2026	Tarifs
	2026	
Poulailler urbain	100 \$	
Arrosage	50 \$	
Arrosage lorsque requis suite à des travaux municipaux	0 \$	
Lotissement	500 \$ / opération cadastrale excluant les rues et parcs cédés à la ville et les frais de parcs	

RÈGLEMENT 1017
Annexe D
Service d'urbanisme, permis et inspection

Permis et certificats (suite) *	2026	Tarifs
Construction - Usage résidentiel		
- Bâtiment principal		10\$/m ² de superficie de plancher Minimum 1 100 \$ par logement
- Ajout d'un logement intergénérationnel ou d'un bachelor		700 \$ par logement
- Branchement aux services publics		300 \$
- Bâtiment/construction ou équipements accessoires		
> Remise ou cabanon de jardin		100 \$
> Garage détaché		200 \$
> Serre privée		100 \$
> Spas, bains à remous		100 \$
> Piscine hors-terre		150 \$
> Piscine creusée		300 \$
> Kiosques, tonnelles, gazebos ou pergolas		100 \$
> Antenne		50 \$
> Bâtiment accessoire ayant un toit vert		Gratuit
> Autres (foyer extérieur fixe, installation réservoirs, etc.)		30 \$
- Agrandissement		4.50\$/1 000\$ de travaux Minimum 300 \$
- Transformation, réparation		4.50\$/1 000\$ de travaux Minimum 75 \$
- Travaux de changement de revêtement de toiture		75 \$

RÈGLEMENT 1017
Annexe D
Service d'urbanisme, permis et inspection

	2026
Permis et certificats (suite) *	Tarifs
Construction - Usage non-résidentiel	
- Bâtiment principal	20\$/m ² de superficie de plancher Minimum 1 100 \$ par local
- Approvisionnement d'eau (sans compteur) durant les travaux	Selon les taux applicables à la consommation excédentaire d'eau prévu au règlement de taxation en vigueur
- Bâtiment / construciton ou équipement accessoire	9\$/1 000\$ de travaux Minimum 150\$
- Bâtiment accessoire ayant un toit vert	Gratuit
- Agrandissement, transformation, réparation	9\$/1 000\$ de travaux Minimum 300\$
Certificat d'autorisation	
Certificat d'autorisation de transport d'un bâtiment	150 \$ + dépôt de garantie
Certificat d'autorisation de changement d'usage	125 \$
Certifcat d'autorisation pour un usage temporaire	
- usage principal temporaire	125 \$
- usage complémentaire temporaire	125 \$
Certificat d'autorisation de démolition	
- assujetti au règlement 1003 portant sur la démolition d'immeubles	
Démolition immeuble non patrimonial	de 33% à 49%: 1 000\$ de 50% à 74%: 2 000\$ de 75% à 100%: 5 000\$
Démolition immeuble patrimonial et d'intérêt patrimonial	de 0% à 49%: 5 000\$ de 50% à 100%: 10 000\$
- non assujetti au règlement 1003 portant sur la démolition d'immeubles	500 \$
- pour un bâtiment ou construction accessoire	50 \$
Aménagement paysager (trottoirs, terrasses au sol, decks de piscine, murs de soutènement, etc.)	150 \$
Clôture	75 \$
Abattage d'arbres (urbain)	60 \$ par arbre
Abattage d'arbre en haies (urbain)	35\$ / mètre linéaire
Abattage des frênes et nerpruns	Gratuit
Inspection d'arbres	40 \$
Certificat d'autorisation d'affichage	
- Enseigne, enseigne temporaire ou directionnelle	100 \$ par enseigne
Certificat d'autorisation de travaux en milieu riverain	150 \$
Certificat d'autorisation d'une installation septique et/ou un système d'alimentation en eau potable	150 \$
Certificat d'occupation commerciale	100 \$
Création, modification et pavage d'un stationnement	
- Résidentiel	100 \$
- Commercial et public	200 \$

* Les tarifs des permis et des certificats ne sont pas remboursables et n'incluent pas les coûts du PIIA

RÈGLEMENT 1017
Annexe D
Service d'urbanisme, permis et inspection

2026	
Tournages cinématographiques (R-847)	Tarifs
Tournage d'une journée ou moins	500 \$ par tournage
Tournage de 2 à 4 jours	1 250 \$ par tournage
Tournage de 5 jours ou plus	2 000 \$ par tournage

RÈGLEMENT 1017**Annexe E****Services****juridiques**

Description	2026 Tarifs
Service d'assermentation (taxes incluses)	Gratuit pour les résidents 5 \$ par assermentation, pour les non-résidents et 2 \$ pour chaque copie certifiée additionnelle du même document
Transcription, reproduction et transmission de documents	La Ville applique le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels du gouvernement provincial en vigueur pour tous les documents répertoriés dans ledit règlement. Cette disposition s'applique à partir d'un montant minimum de 5 \$.
Cour municipale	3 \$ par photocopie
Frais de recouvrement	25 \$ par envoi postaux, plus tous les frais réels encourus
Frais juridiques liés à l'acquisition d'un terrain appartenant à la municipalité	Frais d'étude du dossier: 500\$ Promesse d'achat et acte de vente: 2 500 \$ plus tous les frais réels encourus.